
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

18 septembre 2023 L'an deux mille vingt trois, le vingt deux septembre, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé La Fabrique - 6 rue Sadi Carnot, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 18 septembre 2023

Nombre de Membres
17

Présent à la séance
9

Date d'affichage de la convocation
18 septembre 2023

Etaient présents :
M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Virginie CAPELLE, Mme Brigitte HELLE, Mme Gisèle LIEVIN, M. Daniel BOYS

Absents excusés :
Mme Jacqueline IMBERT (a donné pouvoir à Mme Josette PHILIS), M. Pierre BEUGNY (a donné pouvoir à Mme Ginette LOISEAU), M. Jean-Francois ROGER (a donné pouvoir à M. Daniel BOYS), M. Régis NAESSENS (a donné pouvoir à Mme Annie BOULART), Mme Patricia DEDOURGE (a donné pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI), Mme Ingrid DUQUESNE (a donné pouvoir à Mme Gisèle LIEVIN)

Absents :
M. Olivier GACQUERRE

Membre démissionnaire : Patrick Delestrez (procédure en cours de remplacement)

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Vice-Président ouvre la séance

DEL_2023_027-COMpte Rendu des décisions prises par M le Président

Conseil d'administration du 22 septembre 2023**DEL_2023_027-COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M LE PRESIDENT****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DECISION N° D 2023 – 173 du 04 juillet 2023 : Contrat avec la SAS « La Boite de Scène » située 16, rue de la Bastille à Liévin (62800), concernant le spectacle de Noël du CCAS « La Noël Circus Party » avec mise en place d'ateliers d'initiation au cirque, d'un triporteur avec distribution de Popcorn animés par des comédiens, et la mise à disposition d'une borne à selfie pour la venue du Père Noël, pour un montant total de 12 484,11 € TT.

DECISION N° D 2023 – 175 du 06 juillet 2023 : Considérant que le CCAS de Béthune est propriétaire des locaux sis 297 rue Michelet à Béthune et qui lui incombe d'entretenir les locaux en état d'usage pour lequel ils sont loués. Considérant que le cumulus est défectueux et qu'il convient de le remplacer. Considérant qu'après consultation, l'EURL VEZILIER CHAUFFAGE a présenté l'offre la mieux disante. DECIDE : ARTICLE 1er : De confier la réalisation des travaux de changement du cumulus à l'EURL VEZILIER CHAUFFAGE, dont le siège est situé 87bis, rue Pierre Mendès France – 6232 VENDIN-LES-BETHUNE, SIRET n° 909 668 998 00018. ARTICLE 2 : De régler à l'EURL VEZILIER CHAUFFAGE, après réception et contrôle de conformité des travaux réalisés, la somme de 956,40 € TTC (dont 159,40 € de TVA), conformément au devis n° 5759 du 22 Juin 2023. Etant précisé qu'un acompte de 30% sera versé à la commande, soit la somme de 286,92 € TTC.

DECISION N° D 2023 – 176 du 11 juillet 2023 : Considérant qu'à l'occasion de la semaine bleue, le CCAS offre un goûter musical aux séniors de 65 ans et plus. Le CCAS décide de souscrire un contrat avec l'association « Après-midi détente pour tous » avec le concours de la troupe « Accords parfaits » pour un montant toutes taxes comprises de 500,00 €.

DECISION N° D 2023 – 177 du 11 juillet 2023 : Considérant qu'à l'occasion de la semaine bleue, le CCAS offre un spectacle cabaret aux séniors de 65 ans et plus. Le CCAS décide de soucrire un contrat avec l'association « Métronome ». Le spectacle intitulé « Saphir » fera intervenir des artistes et musiciens nécessaires à la représentation, pour un montant toutes taxes comprises de 4 958,50 €.

DECISION N° D 2023 – 178 du 11 juillet 2023 : Vu la délibération du Conseil d'Administration n°05 du 13 Décembre 2022, portant sur le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l'année 2023, notamment pour le financement d'une plateforme collaborative pour les besoins d'animation du réseau « PIB » (Promouvoir l'Insertion à Béthune). Vu l'empêchement de Monsieur le Président. Considérant, après consultation, que c'est l'outil proposé par la société AKELIO qui a été retenu. DECIDE. ARTICLE 1er : De signer un contrat avec la Société AKELIO, dont le siège est situé au 6, rue du Pont à Le Mans (72100), Siret n° 502 259 237 00043, pour la souscription d'un abonnement d'un an, à compter du 01 août 2023, permettant à 100 acteurs professionnels maximum du réseau PIB de collaborer sur la plateforme collaborative ACOLLAB. ARTICLE 2 : La dépense liée à l'abonnement annuel, pour 100 utilisateurs sera facturée en début de période d'hébergement 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.

DECISION N° D 2023 – 186 du 12 juillet 2023 : Considérant qu'à l'occasion d'une animation pour lutter contre l'isolement des séniors de 65 et plus, le CCAS organise un thé dansant. Un contrat sera signé entre le CCAS et la société « Louys Philippe » avec le concours de l'orchestre « Véro Duo » pour un montant toutes taxes comprises de 500,00 €.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Des secours en espèces ont été délivrés par le Centre Communal de l'Action Sociale pour des personnes domiciliées à BETHUNE et en situation de précarité.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par délibération du 23 Juin 2020 (Article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles) et par décisions, délivrer des secours dont le montant est précisé au regard du tableau ci-dessous :

Date de la décision	Référence de la décision	Montant du secours	Objet
11/04/23	87	100,00 €	Accès aux droits
11/04/23	88	160,00 €	Accès aux droits
11/04/23	89	160,00 €	Santé
11/04/23	90	160,00 €	Energie
18/04/23	91	100,00 €	En attente ouverture de droits
18/04/23	92	160,00 €	Energie
18/04/23	93	160,00 €	Energie
18/04/23	94	150,00 €	Energie
18/04/23	95	160,00 €	Découvert bancaire
18/04/23	96	80,00 €	Energie
18/04/23	97	100,00 €	Endettement multiple
18/04/23	98	160,00 €	Energie
25/04/23	99	100,00 €	Endettement multiple
25/04/23	100	100,00 €	En attente ouverture de droits
02/05/23	101	60,00 €	Endettement multiple

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 062-266201193-20230922-DEL_2023_027-DE



02/05/23	102	130,00 €	Découvert bancaire
02/05/23	103	160,00 €	Energie
02/05/23	104	60,00 €	Mobilité
09/05/23	105	100,00 €	Santé
09/05/23	106	100,00 €	En attente ouverture de droits
09/05/23	107	160,00 €	Energie
17/05/23	109	100,00 €	En attente ouverture de droits
17/05/23	110	160,00 €	Energie
17/05/23	111	80,00 €	Energie
17/05/23	112	100,00 €	Découvert bancaire
17/05/23	113	42,85 €	Energie
17/05/23	114	160,00 €	Energie
17/05/23	116	160,00 €	Equipement
17/05/23	118	50,00 €	Santé
17/05/23	119	160,00 €	Santé
17/05/23	120	80,00 €	Découvert bancaire
24/05/23	121	160,00 €	Découvert bancaire
24/05/23	122	120,00 €	Santé
24/05/23	123	95,00 €	Endettement multiple

24/05/23	124	102,00 €	Energie
24/05/23	125	100,00 €	Accès aux droits
24/05/23	126	150,00 €	Dépenses imprévues
24/05/23	127	150,00 €	Dépenses imprévues
24/05/23	128	60,00 €	Accès aux droits
30/05/23	129	160,00 €	Energie
30/05/23	130	160,00 €	Energie
30/05/23	131	160,00 €	Accès aux droits
30/05/23	132	100,00 €	Accès aux droits
30/05/23	133	300,00 €	Endettement multiple
06/06/23	134	150,00 €	Energie
06/06/23	135	160,00 €	Energie
06/06/23	136	60,00 €	Endettement multiple
06/06/23	137	143,00 €	Découvert bancaire
06/06/23	138	50,00 €	Tadao invalidité
06/06/23	139	160,00 €	Santé
06/06/23	141	120,00 €	Endettement multiple
13/06/23	143	160,00 €	Accès aux droits
13/06/23	144	160,00 €	Endettement multiple

13/06/23	145	64,96 €	Accès aux droits
13/06/23	146	40,00 €	Accès aux droits
13/06/23	147	100,00 €	Découvert bancaire
13/06/23	148	80,00 €	En attente ouverture de droits
13/06/23	149	160,00 €	Impayés de Loyers
13/06/23	150	160,00 €	Accès aux droits
13/06/23	151	20,00 €	Découvert bancaire
13/06/23	152	100,00 €	Impayés de Loyers
16/06/23	155	160,00 €	Frais funéraires
20/06/23	156	160,00 €	Energie
20/06/23	157	160,00 €	Endettement multiple
20/06/23	158	120,00 €	Santé
20/06/23	158 BIS	160,00 €	Energie
20/06/23	159	160,00 €	Endettement multiple
20/06/23	160	160,00 €	Energie
27/06/23	162	160,00 €	Energie
27/06/23	163	80,00 €	Energie
27/06/23	164	160,00 €	Endettement multiple
27/06/23	165	160,00 €	Accès au logement

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 062-266201193-20230922-DEL_2023_027-DE



28/06/23	166	500,00 €	Frais funéraires
28/06/23	167	325,00 €	Aide aux funérailles
28/06/23	168	325,00 €	Aide aux funérailles
04/07/23	169	160,00 €	Endettement multiple
04/07/23	170	160,00 €	Energie
04/07/23	171	160,00 €	Equipement
06/07/23	174	160,00 €	Equipement mobilier
11/07/23	180	160,00 €	Enfance
11/07/23	181	160,00 €	Energie
11/07/23	182	160,00 €	Découvert bancaire
11/07/23	183	100,00 €	En attente ouverture de droits
18/07/23	187	160,00 €	Energie
18/07/23	188	80,00 €	Mobilité
18/07/23	189	160,00 €	Energie
18/07/23	190	160,00 €	Impayés de loyers
18/07/23	191	50,00 €	Energie
18/07/23	192	100,00 €	Découvert bancaire
25/07/23	194	75,00 €	Energie
25/07/23	195	60,00 €	Santé

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 062-266201193-20230922-DEL_2023_027-DE



25/07/23	196	325,00 €	Frais funéraires
25/07/23	197	100,00 €	Mobilité
25/07/23	198	100,00 €	En attente ouverture de droits
25/07/23	199	325,00 €	Frais funéraires
25/07/23	200	100,00 €	Enfance
01/08/23	201	80,00 €	Energie
01/08/23	202	30,00 €	Accès aux droits
01/08/23	203	140,00 €	Découvert bancaire
01/08/23	204	100,00 €	Accès aux droits
01/08/23	205	100,00 €	Energie
01/08/23	206	127,00 €	Energie
01/08/23	207	160,00 €	Energie
01/08/23	208	160,00 €	Santé
01/08/23	209	90,00 €	Energie
01/08/23	210	160,00 €	Impayés de Loyers
01/08/23	211	80,00 €	En attente ouverture de droits
01/08/23	212	70,00 €	Energie
08/08/23	213	100,00 €	Accès aux droits
08/08/23	214	120,00 €	Energie

08/08/23	215	160,00 €	Endettement multiple
08/08/23	216	160,00 €	Energie
08/08/23	217	160,00 €	Impayés de Loyers
08/08/23	218	80,00 €	Energie
08/08/23	219	160,00 €	Découvert bancaire
08/08/23	220	150,00 €	Energie
08/08/23	221	73,00 €	Endettement multiple
08/08/23	222	55,51 €	Energie
08/08/23	223	59,67 €	Energie
16/08/23	226	160,00 €	Energie
16/08/23	227	100,00 €	Energie
22/08/23	230	160,00 €	Accès aux droits
22/08/23	231	160,00 €	Energie
22/08/23	232	100,00 €	En attente ouverture de droits
22/08/23	233	60,00 €	Energie
29/08/23	236	100,00 €	Accès aux droits
29/08/23	237	110,00 €	Energie
29/08/23	238	125,00 €	Impayés de loyers
29/08/23	239	100,00 €	Energie

29/08/23	240	80,00 €	Impayés de loyers
29/08/23	241	100,00 €	Endettement multiple
29/08/23	242	160,00 €	Impayés de loyers
04/09/23	245	105,00 €	Energie
04/09/23	246	160,00 €	Energie
04/09/23	247	160,00 €	Accès aux droits
04/09/23	248	80,00 €	Découvert bancaire
04/09/23	249	50,00 €	Découvert bancaire
04/09/23	250	500,00 €	Aide aux frais funéraires
12/09/23	252	60,00 €	Découvert bancaire
12/09/23	253	100,00 €	Energie
12/09/23	254	80,00 €	Energie
12/09/23	255	160,00 €	En attente d'ouverture de droits
12/09/23	256	160,00 €	Energie
12/09/23	257	160,00 €	Accès au logement

Des avances remboursables ont été délivrées par le Centre Communal d'Action Sociale pour des personnes domiciliées à BETHUNE et qui se trouvent provisoirement dans une situation financière difficile.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par délibération du 23 Juin 2020 (Article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles) et par décisions, délivrer des avances remboursables dont le montant est précisé au regard du tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 062-266201193-20230922-DEL_2023_027-DE



Date de la décision	Référence de la décision	Montant de l'AR	Objet
09/05/23	108	500,00 €	Accès aux droits
17/05/23	115	500,00 €	Equipement
06/06/23	140	400,00 €	Endettement multiple
06/06/23	142	425,00 €	Energie
13/06/23	153	500,00 €	Equipement
16/06/23	154	500,00 €	Endettement multiple
20/06/23	161	453,00 €	Accès au logement
04/07/23	172	500,00 €	Mobilité
11/07/23	184	50,00 €	En attente ouverture de droits
11/07/23	185	500,00 €	Energie
18/07/23	193	400,00 €	Equipement
08/08/23	224	160,00 €	Découvert bancaire
08/08/23	225	280,00 €	Mobilité
16/08/23	228	500,00 €	Frais funéraires
16/08/23	229	200,00 €	Equipement
22/08/23	234	200,00 €	Energie
22/08/23	235	500,00 €	Energie

04/09/23	243	500,00 €	Découvert bancaire
04/09/23	244	450,00 €	Accès aux droits
04/09/23	251	500,00 €	Mobilité
12/09/23	258	370,00 €	Accès au logement

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 15 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOPTÉ

Fait en séance les jour, mois et an susdits

« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme

Le Président

Olivier GACQUERRE